



LIMITES DE LA DIRECTION GÉNÉRALE

CONSEIL D'ÉDUCATION

Contraintes générales de la direction générale

Politique 3.0

- 3.0.1 La direction générale ne doit pas autoriser ou tolérer, au sein du District scolaire, aucune pratique, activité, décision ou circonstance imprudente, illégale ou contraire aux principes d'éthique professionnelle généralement reconnus.